

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

BEA mer

Arrêté du 4 février 2009 portant désignation et commissionnement d'un enquêteur technique non permanent au bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEA mer).

NOR : DEVV0904449A

Le ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu la loi n° 2002-3 du 3 janvier 2002 relative à la sécurité des infrastructures et systèmes de transports, aux enquêtes techniques après événement de mer, accident ou incident de transport terrestre ou aérien et au stockage souterrain de gaz naturel, d'hydrocarbures et de produits chimiques, notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 2004-85 du 26 janvier 2004 relatif aux enquêtes techniques après événement de mer, accident ou incident de transport terrestre, notamment ses articles 6, 15 et 16 ;

Vu le décret du 9 septembre 2008 portant délégation de signature au directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer ;

Considérant l'extrait du casier judiciaire national (bulletin n° 2) de l'intéressé ;

Sur proposition du directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer,

Arrête :

Article 1^{er}

Est désigné et commissionné en qualité d'enquêteur technique non permanent du bureau d'enquêtes sur les événements de mer, afin d'exercer les attributions telles que prévues dans le titre III de la loi n° 2002-3 du 3 janvier 2002, M. Dominique FAILLY, pilote maritime.

Article 2

Ce commissionnement peut être retiré à l'intéressé dans l'intérêt du service conformément à l'article 16 du décret susvisé.

Article 3

En application de l'article 22 de la loi et de l'article 15 du décret susvisé, les intéressés sont soumis au secret professionnel dans les mêmes conditions que les agents permanents du BEA mer.

Article 4

Le directeur du bureau des enquêtes sur les événements de mer est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 4 février 2009.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur du BEA mer

J.-P. MANNIC